

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :
9 février 2018

Date d'affichage :
22 février 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 15 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme DUBREUIL, M. GRENET (jusqu'à la question n° 4), Mme GRENET, M. LAMY (à partir de la question n° 2), Mmes MOLLON, MONTFORT, M. PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX (à partir de la question n° 2), MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint

absent à partir de la question n° 5

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

absente

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent à la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale

absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Catherine VILLER

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

absent

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA pour la question n° 1

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Michèle GRENET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2018**

QUESTION N° 36

OBJET : Conventions d'objectifs avec les associations (Culture, Sport, Jeunesse, Social) : subventions de 4 000 € à 23 000 €

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1^{er} février 2018.

Question étudiée par la commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 31 janvier 2018.

Question étudiée par la commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 31 janvier 2018.

Les subventions aux associations et organismes partenaires de la Commune ou œuvrant dans un but d'intérêt général sont votées au budget.

A partir de 23 000 €, une convention d'objectifs est obligatoire.

Il est proposé, comme l'année dernière, d'étendre la conclusion de conventions d'objectifs à l'ensemble des partenariats avec les associations, dès 4 000 € de subventions annuels.

Dans ce cadre et suite aux demandes de subventions reçues, les conventions inspirées du cadre national sont proposées pour les partenariats suivants au titre de l'année 2018 :

- Direction de la Culture et de la Vie Associative :

Association	Subvention	TOTAL
Orchestre d'Harmonie de Riom	9 200 €	9 200 €
Atelier Théâtral Riomois	5 910 €	5 910 €
Amicale Laïque	6 500 €	6 500 €
Piano à Riom	16 000 €	16 000 €

COMMUNE DE RIOM

- Direction des Sports :

Association	Subvention	Evènementielle	Divers	TOTAL
Club Athlétisme Loisirs Riom	7 410 €	700 €		8 110 €
Archers Riomois	9 266 €	2 500 €		11 766 €
AS Maréchat Basket	9 708 €	500 €		10 208 €
Cercle des Nageurs Riomois	9 757 €			9 757 €
Club RAPPEL	6 512 €	800 €	Matériel 500 €	7 812 €
Football-Club Riomois	13 938 €	2 500 €		16 438 €
Hand Ball Club Riomois	8 907 €	400 €		9 307 €
Riom Volley Ball	7 560 €	1 400 €		8 960 €
Rugby-Club Riomois	17 206 €	2 000 €	Haut niveau 750 €	19 956 €
Société Hippique de la Vendée	4 000 €			4 000 €
Société La Riomoise	7 082 €			7 082 €
Tennis Club Riomois	15 349 €	800 €		16 149 €
Vélo Club Riomois	1 556 €	3 900 €		5 456 €

- Direction Enfance-Jeunesse :

Association	Subvention	TOTAL
AFEV	6 000 €	6 000 €

- Direction Action Sociale : *pour mémoire suite à délibération du 21 décembre 2017*

Association	Subvention	TOTAL
ADSEA	10 000 €	10 000 €

Vu la loi du 31/07/2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les conventions à intervenir,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 15 février 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL